

Pour l'année 2018-2019, le taux de passage en 2^e année de licence des néo-bacheliers est de 45,4%. Après quelques années de stabilité, autour de 40%, ce taux a augmenté de 4,4 points entre 2016 et 2018. Cette hausse semble imputable à deux effets, liés à la loi ORE : un changement de structure de la population en 1^{re} année de licence et le bénéfice des accompagnements pédagogiques à l'égard des entrants à l'université. Une mesure de la réussite par l'obtention d'au moins 60 ECTS conduit à des résultats semblables : 43,5% des néo-bacheliers ont acquis 60 ECTS ou plus à l'issue d'une 1^{re} année universitaire en 2018-2019, pour 39,1% en 2016-2017. Le taux de passage en 2^e année peut être examiné en prenant en compte l'assiduité des étudiants, mesurée, *a minima*, par la présence de l'étudiant à au moins un examen dans l'année, ou, avec un critère plus exigeant, par la présence de l'étudiant à au moins un examen de chaque UE où il est inscrit. La moitié des néo-bacheliers ne répond pas à ce dernier critère ; cependant, 28% d'entre eux sont admis et inscrits en 2^e année à la rentrée suivante. On peut calculer un taux de passage limité aux néo-bacheliers respectant le critère minimal d'assiduité, soit 90% de ceux inscrits en L1 : il atteint 50,3%, soit 4,9 points de plus que pour l'ensemble des néo-bacheliers.

Réussite et assiduité en 1^{re} année de licence : impact de la loi ORE, nouveaux indicateurs

La première année de licence, année d'entrée dans l'enseignement supérieur, est fondamentale pour les étudiants. Le taux de passage en deuxième année de licence (L2) était relativement stable depuis 2011, autour de 40%. La loi orientation et réussite de l'étudiant (*encadré 1*), votée en mars 2018, vise à améliorer la réussite en première année, en évitant notamment les orientations par défaut (meilleure prise en compte des motivations et des compétences des futurs étudiants), et en proposant des modulations de parcours (licences allongées ou accompagnements pédagogiques spécifiques). Le taux de passage des néo-bacheliers en L2 a augmenté de 4,4 points entre les cohortes entrées en 2016 et en 2018, année d'ouverture de la

plateforme Parcoursup pour l'affectation des futurs étudiants. La hausse constatée du taux de passage résulte potentiellement de deux effets : d'une part un changement de structure de la population étudiante de la première année de licence (L1) en termes sociodémographiques ou d'origines scolaires, et d'autre part le fruit des aménagements et efforts pédagogiques mis en place dans les établissements d'accueil en 2018-2019 dans le cadre de la loi ORE. La réussite en première année de licence est traditionnellement mesurée par le taux de passage en deuxième année ; cet indicateur prend en compte une notion synthétique de réussite à l'année. S'il permet d'appréhender des effets de structure et de gain des nouveaux dispositifs pédagogiques, il peut être adossé

Encadré 1 : La loi Ore

La loi « Orientation et Réussite des étudiants » (ORE) votée le 8 mars 2018 a pour objectif d'améliorer la réussite des étudiants quelle que soit leur filière d'origine, en les accompagnant tout au long du premier cycle. Cette loi modifie les modalités d'affectation dans l'enseignement supérieur afin d'éclairer les choix d'orientation des étudiants et leur permettre d'accéder à une formation plus adaptée à leur parcours professionnel envisagé. Avec la mise en place de Parcoursup en 2018 l'admission des bacheliers repose sur la cohérence entre le vœu formulé par l'étudiant, les acquis de sa formation et les caractéristiques de la filière

demandée. Ce nouveau système permet également aux nouveaux étudiants de formuler des vœux non hiérarchisés. Les étudiants en « oui-si » sont admis en première année de licence sous conditions en leur proposant un parcours plus adapté et ainsi éviter l'échec. Les aménagements permis par la loi ORE ont pris deux formes principales : soit un allongement de la licence par un dédoublement de la première année, avec, par exemple, une année liminaire qui permet une mise à niveau de l'étudiant ; soit une licence en trois ans avec des accompagnements pédagogiques spécifiques en parallèle aux enseignements.

FIGURE 1 - Caractéristiques des cohortes 2016, 2017, 2018 et taux de passage L1-L2

Caractéristiques des étudiants		% des inscrits de la cohorte			Taux de passage L1-L2		
		2016	2017	2018	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Âge au bac	À l'heure ou en avance	77,8	79,6	81,5	46,0	48,1	49,7
	En retard d'un an	17,7	16,4	15,0	24,9	27,6	27,3
	En retard de plus d'un an	4,6	4,0	3,4	18,5	22,1	21,4
Type de bac	Littéraire	19,4	19,8	18,5	44,5	46,2	45,6
	Economique	29,6	30,9	32,7	47,7	50,6	50,4
	Scientifique	29,3	29,5	30,9	54,9	55,9	58,6
	Technologique STG	7,5	6,8	6,6	10,3	11,6	10,9
	Autre technologique	6,5	6,5	6,4	16,4	18,1	19,4
	Baccalauréat professionnel	7,6	6,4	4,9	4,3	5,7	6,8
Origine sociale	Très favorisé	28,2	28,5	28,8	50,6	52,8	54,4
	Favorisé	13,9	14,1	14,3	44,5	46,2	48,0
	Assez défavorisé	27,1	27,7	29,1	40,1	42,4	43,9
	Défavorisé	26,3	25,1	23,6	32,1	35,4	36,6
	Non réponse	4,6	4,7	4,2	28,7	31,9	33,4
Ensemble		100	100	100	41,0	43,7	45,4

Champ : néo-bacheliers entrés en 1^{re} année de licence l'année N, France entière
Source : MESRI-SIES, système d'information SISE

à des éléments de parcours infra annuels pour une meilleure lecture du déroulé de l'année. Le passage en deuxième année est conditionné par la réussite aux examens : un étudiant absent à tout ou partie des examens a moins de chance de valider son année. C'est sur ce postulat que s'appuie la deuxième partie de cette note, pour présenter de nouveaux indicateurs de passage tenant compte notamment de l'assiduité des étudiants aux examens.

Un taux de passage en deuxième année de licence en hausse depuis 2 ans

Après une période de relative stabilité pendant plusieurs années, autour de 41 %¹ jusqu'à 2016-2017, le taux de passage entre la L1 et la L2 des néo-bacheliers s'est amélioré de +4,4 points. Il s'élève à 45,4 % en 2018-2019, contre 41,0 % en 2016-2017 (figure 1).

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette augmentation. Parmi eux, il y a l'évolution de la structure sociale et en termes de parcours scolaire de la cohorte d'entrants en licence. Ainsi, la proportion de néo-bacheliers « à l'heure ou en avance » au bac augmente progressivement (77,8 % en 2016, 79,6 % en 2017 et 81,5 % en 2018), soit une

hausse de 3 points entre 2016 et 2018. Or, les bacheliers « à l'heure ou en avance », qui ont effectué toute leur scolarité en primaire et dans le secondaire sans redoublement, présentent des taux de passage en licence près de deux fois plus élevés que les autres bacheliers : 49,7 % de ceux entrés en 2018 sont passés en L2 contre 27,3 % des bacheliers « en retard d'un an ». La proportion de bacheliers professionnels, elle, diminue (7,6 % en 2016 puis 6,4 % en 2017 et 4,9 % en 2018), au profit des bacheliers généraux, notamment ceux de la filière économique. Or, le taux de passage des bacheliers professionnels est nettement moindre que celui des bacheliers généraux. Enfin, la proportion de bacheliers issus d'un milieu social « défavorisé » baisse également : 26,3 % en 2016, 25,1 % en 2017 et 23,6 % en 2018.

Une amélioration des taux de passage qui dépasse l'effet de structure

Ces évolutions de la structure de la cohorte d'entrants en licence expliquent en partie l'amélioration du taux de passage global observé entre 2016 et 2018. Pour mettre en évidence ces effets et ceux d'autres facteurs liés à la loi ORE, nous avons décomposé la différence entre les taux de passage de 2017 et 2018.

Les modalités de passation des examens de la cohorte de néo-bacheliers 2017 ont été sensiblement différentes de celles des années précédentes du fait des grèves et blocages d'université au printemps 2018.

En conséquence, leur taux de passage en L2, en hausse dans plusieurs établissements, est atypique et difficilement interprétable. Il a atteint 43,7 %, après plusieurs années de relative stabilité, pour les bacheliers de 2017 contre 41,0 % pour ceux de 2016 et 41,6 % pour ceux de 2015. Pour nous affranchir de cet « effet grève », nous estimons un taux de passage « attendu » en appliquant à chaque sous-population, caractérisée par le sexe, l'âge au bac, le type de bac, la mention au bac, l'origine sociale et la discipline d'inscription, le taux de passage des néo-bacheliers 2016 de la même sous-population (encadré 2). Le taux de passage des bacheliers de 2017 ainsi corrigé s'élève à 41,6 %, soit 1,9 point en-dessous de celui observé (figure 2). Il est le plus élevé en psychologie (47,1 %) et « sciences-santé » (43,4 %), et le plus faible pour les néo-bacheliers en « droit et sciences politiques » (39,4 %) et, surtout, en « économie-AES » (37,9 %).

L'écart entre le taux observé en 2018 (45,4 %) et le taux « corrigé » en 2017 (41,6 %) permet d'estimer l'évolution du taux de passage en L2 entre ces deux années, après avoir « neutralisé » l'effet des grèves du printemps 2018. Cet écart s'élève à +3,8 points, variant de +0,2 point en psychologie à 7,6 points en STAPS.

L'évolution de ce taux de passage en L2 est le résultat de deux effets distincts. Le premier est le changement de la population accueillie dans les universités entre 2017 et 2018, en termes de caractéristiques socio-démographiques des néo-bacheliers (sexe, origine sociale) et de leurs parcours scolaire

1. Le taux de passage des néo-bacheliers inscrits en L1 s'établit à 40,8 % pour les néo-bacheliers de 2014, 41,6 % pour ceux de 2015 et 41,0 % pour ceux de 2016. Pour la cohorte 2018, une déclinaison fine de ce chiffre par établissement et par discipline, ainsi que par sexe, par âge à l'obtention du baccalauréat, par série du baccalauréat, par mention au baccalauréat et par origine sociale est disponible en annexe.

FIGURE 2 - Taux de passage L1-L2 par discipline avec prise en compte des effets de structure

Disciplines	Taux de passage corrigé 2017 (structure 2017 et taux 2016) (a)	Taux de passage observé cohorte 2018 (b)	Taux de passage attendu 2018 (structure 2018 et taux 2016) (c)	Écart taux observé 2018 - taux corrigé 2017 (d) = (b) - (a)	Écart dû aux effets de structure (e) = (c) - (a)	Écart dû à d'autres facteurs hors effet de structure (f) = (d) - (e)
Droit, Sc. Politiques	39,4	42,9	41,7	3,5	2,3	1,2
Economie, AES	37,9	42,2	40,8	4,3	2,9	1,4
Arts, lettres, langues, SHS	42,5	45,9	43,8	3,4	1,3	2,1
Sciences-santé	43,4	47,1	44,4	3,7	1,0	2,7
STAPS	40,4	48,0	44,9	7,6	4,5	3,1
Psychologie	47,1	47,3	49,2	0,2	2,1	-1,9
Ensemble	41,6	45,4	43,5	3,8	1,9	1,9

Champ : néo-bacheliers entrés en 1^{re} année de licence l'année N, France entière
 Source : MESRI-SIES, système d'information SISE

Encadré 2 : La méthode des « taux types » pour corriger un « effet grève du printemps 2018 » et pour évaluer les premiers effets de la loi ORE

Le taux de passage en L2 pour une cohorte de néo-bacheliers entrant en L1 d'une année N est obtenu en rapportant l'effectif d'étudiants de la cohorte inscrits en L2 en N+1/N+2 à l'effectif d'inscrits en L1 en N/N+1. Il s'agit aussi de la moyenne des taux de passage observés dans chacune des sous-populations (ou groupes de contrôle) formées par les croisements des variables de contrôle (par exemple, le sexe, âge au bac...), pondérée par l'importance relative de chaque sous-population.

Pour expliquer la différence entre les taux de passage en L2 d'une cohorte A, considérée ici comme référence, et d'une cohorte B, il est classique d'utiliser la méthode dite des « taux types », bien connue des démographes (Leridon et Toulemon, 1997).

Pour ce faire, on calcule la moyenne des taux de passage observés par groupe de contrôle au sein de la cohorte A, pondérée par la structure de la population des néo-bacheliers observée au sein de la cohorte B. La moyenne obtenue s'interprète comme le taux de passage en L2 de la cohorte B si les taux de passage dans chacun des groupes de contrôle étaient identiques à ceux de la cohorte A de référence. L'écart entre ce taux de passage, appelé taux « attendu », et le taux de passage de la cohorte A est dû à la différence entre la structure (selon les variables de contrôle introduites) de la cohorte B et celle de la cohorte A.

C'est la méthode qui a été utilisée dans cette étude pour, d'une part corriger des effets « grèves » le taux de passage des bacheliers 2017, et d'autre part évaluer les premiers effets de la loi dans les résultats des bacheliers 2018.

Les taux de passage en L2 sont restés assez stables pour les cohortes de néo-bacheliers primo-inscrits en licence entre 2011 et 2016, en moyenne 40,5 % (graphique A). En raison des grèves et blocages d'université, il progresse sensiblement pour la cohorte 2017 (43,5 %). Ce taux augmente à nouveau pour la cohorte 2018 (45,4 %), année de mise en œuvre de la loi ORE.

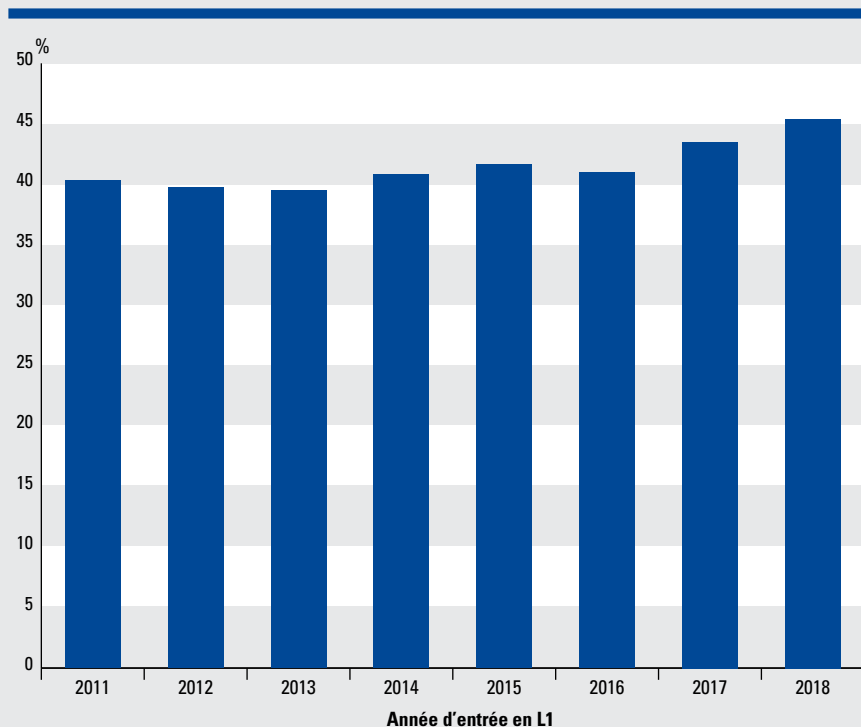
La cohorte 2016 a été retenue comme référence pour analyser l'évolution des taux de passage des cohortes 2017 et 2018. Les taux de passage « attendus » pour les

cohortes 2017 et 2018 ont été calculés avec les taux de passage observés pour la cohorte 2016.

On fait ainsi l'hypothèse que, sans les grèves et blocages survenus au printemps 2018, les taux de passage de la cohorte 2017 seraient restés similaires à ceux de la cohorte 2016 dans les différents sous-groupes de population définis par les modalités de variables de contrôle : le sexe (2 postes), l'âge au bac (3 postes), le type de bac (6 postes), la mention au bac (6 postes), l'origine sociale (4 postes) et la discipline (6 postes). Sous cette hypothèse, le taux de passage de la cohorte 2017 calculé avec la méthode des taux types (ceux de la cohorte 2016) serait un taux de passage 2017-2018 corrigé des effets des grèves.

Cette méthode a aussi été appliquée pour mesurer les effets de la loi ORE, afin de décomposer l'évolution des taux de passage en deux effets : l'évolution de la population accueillie, inscrite en université via la plateforme Parcoursup et l'évolution liée à l'accompagnement renforcé déployé dans les établissements dans le cadre de la loi ORE.

GRAPHIQUE A - Evolution du taux de passage en L2 des néo-bacheliers entrant en L1



Champ : néo-bacheliers entrés en 1^{re} année de licence à la rentrée N, France entière
 Source : MESRI-SIES, système d'information SISE

(âge au baccalauréat, série, mention au bac). Ce changement fait notamment suite à la mise en place de la plateforme d'inscription en 1^{re} année d'enseignement supérieur Parcoursup, avec la rédaction d'une lettre de motivation pour l'entrée dans une filière et une meilleure information des futurs étudiants. Le second est la mise en place de parcours aménagés pour certains candidats et différents accompagnements pédagogiques organisés dans les établissements dans le cadre de la loi ORE.

L'amélioration du taux de passage due au changement de la population accueillie est estimée à +1,9 point de pourcentage (figure 2, colonne e). Cet effet est positif pour toutes les disciplines. Il est particulièrement marqué en « économie-AES » (2,9 points) et, surtout, en STAPS (4,5 points), et plus faible en « sciences-santé » (1 point). Le deuxième effet est également évalué à +1,9 point de pourcentage (figure 2, colonne f). Il est positif pour toutes les disciplines, à part en psychologie (-1,9 point). Cette fois encore, c'est en STAPS que cet effet est le plus marqué (3,1 points).

Pour caractériser plus finement le passage de L1 à L2, on peut adosser cet indicateur à des éléments de parcours qui permettent une compréhension infra annuelle du déroulement de l'année universitaire. L'un de ces éléments, corrélé à la réussite, est l'assi-

Encadré 3 : Les sources des données

Les données mobilisées dans cette note sont issues du Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE), qui recense les inscrits au 15 janvier de l'année universitaire (SISE Inscriptions) et les diplômés (SISE Résultats). Le champ de l'étude est celui des néo-bacheliers 2016, 2017 et 2018 inscrits en première année de licence dans les universités publiques françaises en N-N+1, hors inscriptions simultanées en CPGE. Les étudiants inscrits après un redoublement ou une réorientation ne sont pas pris en compte.

Une enquête complémentaire a été réalisée sur les inscrits 2018-2019 auprès des établissements pour connaître la situation de l'étudiant au regard de son inscription pédagogique et de son assiduité dans toutes les unités d'enseignement (UE), mesurée par l'obtention d'au moins une note supérieure à zéro dans chaque UE où il était inscrit. Ces données, qui ne sont pas intégrées telles quelles dans les systèmes d'informations des universités, ont nécessité un travail manuel complémentaire pour les établissements. Les résultats ont été obtenus pour 94 % des néo-bacheliers.

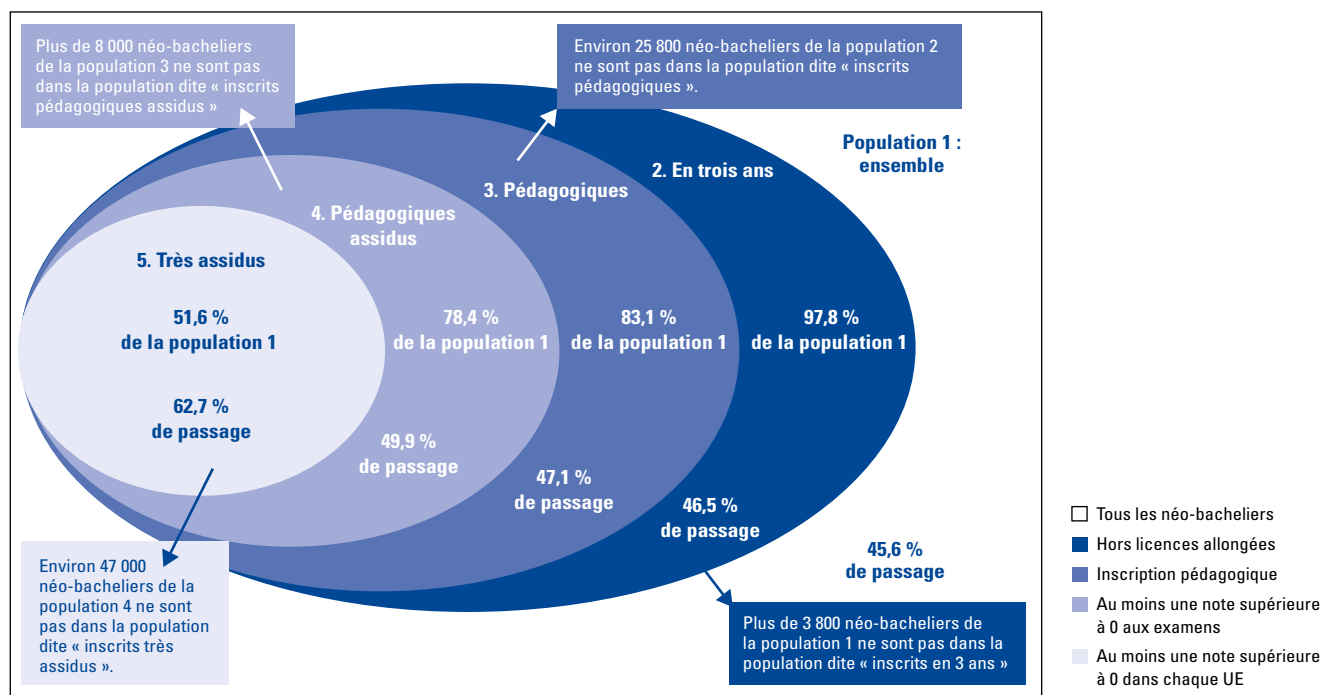
duité. Une caractérisation minimale de l'assiduité est la présence de l'étudiant à au moins un examen dans l'année (il a obtenu au moins une note supérieure à zéro). Cette approche permet d'exclure de l'analyse l'ensemble des étudiants dont l'inscription ne se traduit pas par une présence minimale à l'université. Toutefois, un étudiant peut avoir une première note, et abandonner dès les premières semaines. Pour enrichir l'analyse des taux de passage en deuxième année de licence et les variables en permettant la compréhension, une enquête complémentaire a été menée pour la première fois auprès des universités au printemps 2020, sur l'année 2018-2019 (encadré 3). Les résultats de cette enquête portent sur 94 % des néo-bacheliers inscrits pour la première fois en licence dans l'ensemble des universités (Population 1).

Dans la suite de cette étude, nous allons exploiter ces résultats pour construire des sous-populations d'étudiants de première année de licence caractérisées par certaines spécificités pédagogiques ou critères d'assiduité afin de construire les indicateurs dérivés pertinents.

Le passage en deuxième année de licence selon différentes spécificités pédagogiques et critères d'assiduité

Nous avons construit à partir des résultats de l'enquête complémentaire, quatre sous-populations imbriquées sur des spécificités pédagogiques et sur des critères d'assiduité de plus en plus restrictifs (figure 3).

FIGURE 3 - Répartition des néo-bacheliers selon les 5 populations



Champ : néo-bacheliers entrés en 1^{re} année de licence à la rentrée 2018, France métropolitaine + DOM
 Source : MESI-SIES, système d'information SISE et enquête complémentaire SISE

La population 2, dite des « inscrits en 3 ans », est celle des étudiants ayant un parcours d'études en licence prévu sur trois ans. Elle regroupe 98 % des néo-bacheliers entrant en licence en 2018-2019, excluant 3 800 néo-bacheliers inscrits dans un parcours allongé en 2018-2019. En effet, les étudiants peuvent être inscrits dans une licence en quatre années, dispositif mis en place depuis la rentrée 2018 dans le cadre de la loi ORE. Ces derniers ont bénéficié d'une personnalisation du temps de licence ; ils peuvent avoir une première année de licence dédoublée (deux ans pour passer en 2^e année) ou une première année de licence scindée en une année liminaire suivie d'une première année de licence. Ils ne sont donc pas supposés être inscrits en deuxième année à la rentrée 2019 et, à ce titre, ne sont pas pris en compte dans le calcul du taux de passage en 2^e année de licence.

La population 3, dite des « inscrits pédagogiques », est celle des étudiants ayant une inscription pédagogique pour une licence en trois ans. Par rapport à la population précédente, sont exclus les étudiants ayant une inscription administrative mais n'ayant pas d'inscription pédagogique. Près de 25 800 néo-bacheliers sont retirés de la population 3 par rapport à la population 2. Cette population regroupe 83 % des néo-bacheliers entrant en licence en 2018-2019. La population 4, dite des « inscrits pédagogiques assidus » est construite sur un critère d'assiduité. Elle est constituée d'étudiants inscrits pédagogiquement dans une licence en trois ans et ayant obtenu au moins une note positive dans l'année universitaire (l'étudiant n'a pas été absent toute l'année). Plus de 8 000 étudiants sont ôtés de la population 4 par rapport à la population 3. Près de huit néo-bacheliers sur dix (78 %) entrant en licence sont pris en compte dans cette population.

Enfin, en affinant cette notion d'assiduité, on circonscrit au sein de la population 4 les étudiants qui ont obtenu au moins une note supérieure à zéro à chacune des unités d'enseignement (UE) auxquelles ils étaient inscrits. Près de 47 000 néo-bacheliers ne sont pas pris en compte dans cette population 5 par rapport à la population 4 et *in fine*, cette population, dite des « inscrits très assidus », regroupe 52 % des néo-bacheliers inscrits en licence à la rentrée 2018.

FIGURE 4 - Taux de passage en deuxième année de licence des 4 populations selon les caractéristiques des néo-bacheliers (en %)

Caractéristiques des étudiants		Néo-bacheliers inscrits			
		en trois ans	pédagogiques	pédagogiques assidus	très assidus
Sexe	Homme	41,3	41,5	44,6	59,4
	Femme	49,9	50,6	53,2	64,5
Âge au bac	À l'heure ou en avance	50,7	51,4	54,1	66,0
	En retard d'un an	28,3	28,7	31,4	45,0
	En retard de plus d'un an	22,3	22,9	25,4	38,2
Origine sociale	Très favorisé	55,2	55,8	58,9	71,1
	Favorisé	48,9	49,4	52,1	64,9
	Assez défavorisé	45,0	45,6	48,3	61,1
	Défavorisé	37,9	38,4	40,9	53,1
	Non réponse	34,8	35,1	38,2	52,7
Type de bac	Littéraire	45,7	46,5	49,2	62,3
	Economique	51,1	51,6	54,0	64,6
	Scientifique	59,8	60,2	62,3	71,8
	Technologique STG	11,7	11,7	13,7	23,5
	Autre technologique	21,0	21,2	23,2	35,2
	Baccalauréat professionnel	7,4	7,7	9,2	18,2
Mention au bac	Très bien	82,2	83,6	85,3	89,3
	Bien	72,8	73,8	75,7	83,5
	Assez bien	54,9	55,5	58,1	69,6
	Passable premier groupe	32,7	32,9	35,3	48,2
	Passable deuxième groupe	17,6	17,6	19,6	30,2
Boursier	Inconnue	41,2	42,8	46,1	60,3
	Non	46,5	47,4	51,8	67,8
	Oui	46,4	46,7	48,1	58,0
Ensemble		46,5	47,1	49,9	62,7

Champ : néo-bacheliers entrés en 1^{re} année de licence à la rentrée 2018, France métropolitaine + DOM

Source : MESRI-SIES, système d'information SISE et enquête complémentaire SISE

Les critères d'assiduité conduisent à des taux de passage plus élevés au prix d'une mise à l'écart d'une partie importante des étudiants

Le taux de passage en deuxième année de licence (L2) dépend beaucoup des caractéristiques des étudiants (sexe, bourses et origine scolaire). Les caractéristiques qui influent le plus sont mises en exergue par une régression logistique (*encadré 4*). Ce sont les étudiants avec les meilleurs profils scolaires (type de bac, retard au bac, mention au bac) qui passent le plus souvent en L2, quels que soient les critères retenus. Les femmes passent systématiquement plus souvent en L2 que les hommes (*figure 4*). Plus on restreint notre population d'étude, plus les taux de passage en deuxième année de licence (L2) des néo-bacheliers sont élevés. Ainsi, le taux de passage en L2 des néo-bacheliers « très assidus » s'élève à 62,7 %, soit 16,2 points de plus que celui des néo-bacheliers « inscrits en 3 ans » (46,5 %). La différence de taux de passage en L2 est de +3,4 points entre les « inscrits en 3 ans » et

les « inscrits pédagogiques assidus » (78 % des néo-bacheliers inscrits en licence) et de +12,8 points » (49,9 %) entre cette dernière population et les étudiants « très assidus ». Pour les étudiants boursiers, l'écart des taux de passage entre les différentes populations est beaucoup moins fort (+11,6 points entre les inscrits en trois ans et les inscrits très assidus) et comme pour l'ensemble des néo-bacheliers inscrits en licence, cette différence vient essentiellement de l'introduction du critère d'assiduité le plus sélectif (+9,9 points). Par contraste, l'écart constaté pour les étudiants non boursiers est de +21,3 points.

Ainsi, le taux de passage moyen des étudiants boursiers est quasiment identique à celui des non-boursiers au sein de la population des « inscrits en 3 ans », mais il est 9,8 points inférieur lorsque l'on se restreint à la population des étudiants « très assidus ». En effet, les étudiants boursiers sont plus assidus, la bourse pouvant être suspendue en cas d'absence injustifiée. La part des étudiants assidus est de 50,9 % pour les étudiants boursiers, contre 49,1 % pour les étudiants non boursiers. Aussi la prise

Encadré 4 : La modélisation du passage en deuxième année de licence par une régression logistique

Les caractéristiques sociales des étudiants ont un impact sur leur réussite. Pour comprendre et isoler l'effet de chaque caractéristique sur le passage en deuxième année de licence, on réalise une analyse « toutes choses égales par ailleurs ». La régression permet de dégager et mesurer l'effet de chaque caractéristique spécifiée dans le modèle susceptible d'influencer le passage en L2 en 2019. La référence retenue dans ce modèle est une néo-bachelière ayant obtenu son baccalauréat général à 18 ans ou moins et sans mention. Elle étudie en arts-lettres-langues-SHS. Elle est issue d'un milieu social très favorisé et n'est pas boursière.

Les parcours scolaires des néo-bacheliers ont une influence importante sur leur passage en deuxième année. Ainsi, à autres caractéristiques égales, la probabilité pour un néo-bachelier général de passer en deuxième année de licence en 2019 est supérieure de 39 points à celle d'un bachelier professionnel et de 29 points à celle d'un bachelier technologique. Par ailleurs, meilleure est la mention obtenue au baccalauréat, plus les chances de passer en deuxième année augmentent, avec des écarts très importants entre les meilleures mentions et les autres. Enfin, la probabilité de passer au niveau supérieur pour un néo-bachelier qui a obtenu son bac

avec au moins un an de retard est inférieur de 7 points à celle d'un néo-bachelier qui a eu son bac « en avance ou à l'heure ».

De même, plus le néo-bachelier est issu de milieu favorisé, plus grande sera sa chance de passer en 2^e année de licence. Par ailleurs, à caractéristiques égales, la probabilité de passer au niveau supérieur pour un étudiant boursier est supérieure de 6 points à celle d'un néo-bachelier non boursier. Et celle d'un étudiant issu d'une classe assez défavorisée est inférieure de 4 points à celle d'un étudiant issu d'un milieu très favorisé. Cet écart est de 6 points pour les étudiants défavorisés et de 2 points pour les néo-bacheliers favorisés.

Les chances de réussite sont également différentes selon les disciplines. À autres caractéristiques identiques, la probabilité de passer en L2 pour un étudiant en psychologie est supérieure de 2 points à celle d'un étudiant qui étudie en arts-lettres-langues-SHS et inférieure de 9 points pour un étudiant en droit-sciences politiques. On note aussi des différences perceptibles pour les étudiants en sciences-santé, en économie-AES, et en STAPS (respectivement - 1 point, - 2 points et + 5 points).

TABLEAU A - Modélisation du passage en 2^e année de licence

Variables significatives du modèle	Part des néo-bacheliers (en %)	Significativité	Effet sur le passage en L2 (en points de %)
Intercept		***	
Série du baccalauréat (référence = bac général)	82		
Bac technologique	13	***	- 29,4
Bac professionnel	5	***	- 39,5
PCS (référence = très favorisée)	29		
PCS « favorisée »	14	***	- 2,4
PCS « assez défavorisée »	29	***	- 4,0
PCS « défavorisée »	23	***	- 5,8
Non réponse	4	***	- 7,8
Mention au bac (référence = passable au premier groupe)	34		
Mention « très bien »	7	***	35,8
Mention « bien »	15	***	30,4
Mention « assez-bien »	27	***	17,0
Mention « passable au second groupe »	13	***	- 16,6
Mention « inconnue »	4	***	11,4
Sexe (référence = femme)	60		
Homme	40	***	- 4,0
Âge au bac (référence = 18 ans ou moins)	82		
En retard d'au moins un an	15	***	- 7,2
En retard de plus d'un an	3	***	- 9,6
Discipline (référence = arts-lettres-langues-SHS)	36		
Droit-sciences politiques	19	***	- 9,1
Économie-AES	14	***	- 1,8
Sciences-santé	16	***	- 1,4
STAPS	9	***	5,2
Psychologie	6	***	2,3
Bourses (référence = non boursier)	51		
Oui	49	***	5,6

*** significatif au seuil de 1 % -

Lecture : toutes choses égales par ailleurs, un néo-bachelier ayant eu la mention très bien au baccalauréat à une probabilité de passer en deuxième année de licence supérieure de 35,8 points à celle ayant été admis au premier groupe.

Champ : néo-bacheliers en première année de licence en 2018-2019, France métropolitaine et DOM.

Source : MESRI-SIES, Système d'information SISE

FIGURE 5 - Caractéristiques des néo-bacheliers selon les populations

Caractéristiques des étudiants		Populations (en %)			Écarts (en points de %)	
		Inscrits en 3 ans	Inscrits pédagogiques assidus	Inscrits très assidus	inscrits en 3 ans - assidus	Assidus - très assidus
Poids dans l'ensemble des néo-bacheliers inscrits en licence		97,8	78,4	51,6	19,4	26,8
Sexe	Homme	39,6	38,4	36,6	1,1	1,8
	Femme	60,4	61,6	63,4	-1,1	-1,8
Âge au bac	À l'heure ou en avance	81,9	82,5	85,0	0,5	-2,5
	En retard d'un an	14,8	14,3	12,4	0,4	1,9
	En retard de plus d'un an	3,3	3,2	2,6	0,1	0,6
Type de bac	Littéraire	19,0	19,8	18,4	-0,7	1,3
	Economique	33,7	34,7	36,8	-1,1	-2,0
	Scientifique	30,5	30,6	34,2	-0,1	-3,7
	Technologique STG	6,3	5,7	4,0	0,6	1,7
	Autre technologique	5,9	5,4	4,3	0,5	1,1
	Baccalauréat professionnel	4,6	3,9	2,3	0,7	1,5
Mention au bac	Très bien	6,6	6,9	8,0	-0,2	-1,1
	Bien	15,0	15,6	17,7	-0,6	-2,1
	Assez bien	27,1	27,6	28,9	-0,5	-1,3
	Passable premier groupe	34,1	33,6	31,2	0,6	2,3
	Passable deuxième groupe	12,7	12,0	9,9	0,7	2,1
	Inconnue	4,5	4,3	4,1	0,1	0,2
Boursier	Non	51,2	49,1	47,1	2,1	2,0
	Oui	48,8	50,9	52,9	-2,1	-2,0
Ensemble		100,0	100,0	100,0	0,0	0,0

Lecture : 39,6% des néo-bacheliers inscrits en trois ans sont des hommes. Les néo-bacheliers n'ayant pas de note supérieure à zéro dans l'année ou n'ont pas d'inscription pédagogique (non pris en compte dans les « inscrits pédagogique assidus ») sont plus souvent des hommes.

Champ : néo-bacheliers entrés en 1^{re} année de licence à la rentrée 2018, France métropolitaine + DOM

Source : MESRI-SIES, système d'information SISE et enquête complémentaire SISE

en compte d'une assiduité dans chaque UE est-elle moins sélective, au regard de la réussite, pour ces étudiants, et la comparaison des réussites après prise en compte de l'assiduité ne traduit-elle pas une réalité.

Les étudiants les moins assidus ont un moins bon profil scolaire

Les critères d'assiduité, s'ils permettent d'affiner la lecture des taux de passage en L2, mettent de côté un grand nombre d'étudiants. Les néo-bacheliers qui n'ont pas de note supérieure à zéro dans l'année (non pris en compte dans la population des « ins-

crits pédagogiques assidus ») sont plus souvent des hommes (+1,1 point de %) et des non-boursiers (+2,1 points de %) (figure 5). Ces néo-bacheliers ont aussi un moins bon parcours scolaire : s'ils sont plus souvent bacheliers à 18 ans (+0,5 point de %), ils ont moins souvent une mention (-1,3 point de %), moins fréquemment un baccalauréat général (-1,9 point de %).

Si l'on considère maintenant un critère d'assiduité plus restrictif mesuré par l'obtention d'au moins une note positive dans chaque UE d'inscription, les observations précédentes se confirment. La population écartée par ce seul critère est plus fréquemment

masculine (+1,8 point de %), a moins souvent le baccalauréat à 18 ans (-2,5 points de %), a plus souvent le baccalauréat sans mention (+2,3 points de %) et est moins fréquemment titulaire d'un baccalauréat scientifique ou économique (respectivement -3,7 et -2,0 points de %).

Des taux de passage contrastés selon les disciplines

Circonscrire la population d'étude selon les critères présentés ici a un impact très différent selon les disciplines (figure 6). Si les inscriptions pédagogiques sont plus

FIGURE 6 - Taux de passage en L2 des populations selon les disciplines

	Néo-bacheliers inscrits							
	en 3 ans		pédagogiques		pédagogiques assidus		très assidus	
	Part	Taux de passage	Part	Taux de passage	Part	Taux de passage	Part	Taux de passage
Droit, Sc. politiques	98,3	44,1	87,7	45,3	82,8	48,0	58,4	58,8
Economie, AES	97,5	43,7	86,0	44,0	80,9	46,8	56,9	57,8
Arts, lettres, langues, SHS	99,1	46,4	85,7	47,0	80,0	50,3	46,8	66,6
Sciences-santé	96,0	50,0	81,3	50,8	77,7	53,2	57,4	64,0
STAPS	94,3	49,7	59,7	49,3	57,4	51,3	39,2	62,0
Psychologie	99,6	47,3	85,0	48,4	85,0	50,6	49,3	63,8
Ensemble	97,8	46,5	83,1	47,1	78,4	49,9	51,6	62,7

Lecture : 98,3% des néo-bacheliers inscrits en trois ans sont en droit-sciences politiques et leur taux de passage en deuxième année de licence est de 44,1%.

Champ : néo-bacheliers entrés en 1^{re} année de licence à la rentrée 2018, France métropolitaine + DOM

Source : MESRI-SIES, système d'information SISE et enquête complémentaire SISE

FIGURE 7 - Étudiants exclus dans chaque population selon les disciplines

Disciplines	Néo-bacheliers inscrits								
	En 3 ans sans inscription pédagogique			En 3 ans sans inscription pédagogique et sans être assidu			En 3 ans sans inscription pédagogique et sans être très assidu		
	Effectif cohorte	Part dans inscrits (en %)	Taux de passage (en %)	Effectif cohorte	Part dans inscrits (en %)	Taux de passage (en %)	Effectif cohorte	Part dans inscrits (en %)	Taux de passage (en %)
Droit, Sc. politiques	3 440	12,3	33,5	5 038	17,2	22,9	12 942	41,6	22,5
Economie, AES	2 792	14,0	41,4	4 056	19,1	28,5	9 939	43,1	23,9
Arts, lettres, langues, SHS	8 446	14,3	42,4	12 074	20,0	29,7	33 127	53,2	28,3
Sciences-santé	4 219	18,7	45,8	5 258	22,3	36,8	11 104	42,6	29,3
STAPS	5 295	40,3	50,3	5 646	42,6	47,1	8 430	60,8	40,9
Psychologie	1 614	15,0	40,8	2 007	15,0	32,8	5 553	50,7	31,1
Ensemble	25 806	16,9	43,2	34 079	21,6	32,7	81 095	48,4	28,5

Lecture : 43,2 % des étudiants inscrits en trois ans sans inscription pédagogique passent en 2^e année de licence ; ils représentent 16,9 % des néo-bacheliers entrés en licence

Champ : néo-bacheliers entrés en 1^{re} année de licence à la rentrée 2018, France métropolitaine + DOM

Source : MESRI-SIES, système d'information SISE et enquête complémentaire SISE

fréquentes en arts-lettres-langues-SHS et en psychologie (plus de 85 % des néo-bacheliers inscrits dans cette discipline) et s'accompagnent, pour plus de 80 % des néo-bacheliers, d'au moins une note supérieure à zéro dans l'année, moins de la moitié des étudiants inscrits dans ces disciplines ont une note supérieure à zéro dans chaque UE. Les néo-bacheliers inscrits en économie-AES, en sciences-santé ou en droit-sciences politiques, aussi souvent « assidus » que dans les disciplines précédentes, sont relativement plus nombreux à avoir une note supérieure à zéro dans chaque UE (plus de 57 %).

En Staps, les néo-bacheliers sont un peu plus nombreux à bénéficier d'un parcours allongé (5,7 % contre 2,2 % en moyenne). Mais surtout, sans doute du fait de particularités d'organisation, plus d'un tiers de ceux inscrits en 3 ans n'ont pas d'inscription pédagogique. Ils ne sont donc que 60 % à avoir une inscription pédagogique contre 83 %, en moyenne, pour l'ensemble des néo-bacheliers. *In fine*, seuls 39 % d'entre eux ont une note supérieure à 0 dans chaque UE.

Dans toutes les disciplines, le taux de passage en deuxième année de licence est un peu plus élevé (moins de 4 points) entre les « inscrits en 3 ans » et les « inscrits assidus », mais l'écart atteint plus de +10 points entre les inscrits « assidus » et « très assidus ». L'écart est de +16 points en arts-lettres-langues-SHS, +13 points en psychologie et de +11 points en économie-AES, en droit-sciences politiques et en Staps. C'est dans cette discipline que le taux de passage est le moins différent entre les inscrits en trois ans et les néo-bacheliers les plus assidus (+12,3 points contre +16,2 en moyenne).

Des étudiants sans inscription pédagogique ou « non assidus » passent en 2^e année de licence, plus ou moins souvent selon les disciplines

La quasi-totalité (95 %) des néo-bacheliers qui bénéficient d'une licence allongée ne sont naturellement pas en 2^e année de licence à la rentrée suivante. Cela n'est pas le cas des néo-bacheliers sans inscription pédagogique ou des étudiants qui ne sont pas « très assidus » dont on retrouve une part non négligeable en niveau supérieur (figure 7).

En effet, plus de quatre néo-bacheliers sur dix inscrits administrativement en licence en 3 ans mais sans inscription pédagogique (17 % des néo-bacheliers inscrits) passent en deuxième année de licence. Ce taux de passage, plus faible en « droit-sciences politiques » (34 %) dépasse les 50 % en Staps.

Par définition, tout étudiant inscrit en deuxième année de licence a eu au moins une note positive dans l'année². Ainsi, en ajoutant le critère d'assiduité le plus faible (avoir au moins une note positive aux examens), on exclut un peu plus de 8 000 étudiants supplémentaires dont aucun n'a réussi. Le taux de passage des étudiants sans inscription pédagogique et non assidus au sens de ce critère baisse mécaniquement de ce fait, de 43 % à 33 %.

En prenant en compte le critère d'assiduité le plus fort (avoir une note positive dans chaque UE d'inscription), on multiplie par

2,4 le nombre d'étudiants exclus du calcul du taux de passage et au total, c'est 48 % des néo-bacheliers inscrits en licence qui ne sont pas pris en compte. Parmi eux, plus de 28 % passent en 2^e année. De fait, il n'est pas nécessaire d'avoir une note supérieure à 0 dans chaque UE pour passer en 2^e année grâce aux systèmes de compensation.

En Staps, relativement moins de néo-bacheliers sont ôtés à cette dernière étape que dans les autres disciplines, mais le taux de passage de l'ensemble des étudiants écartés reste très élevé (41 %).

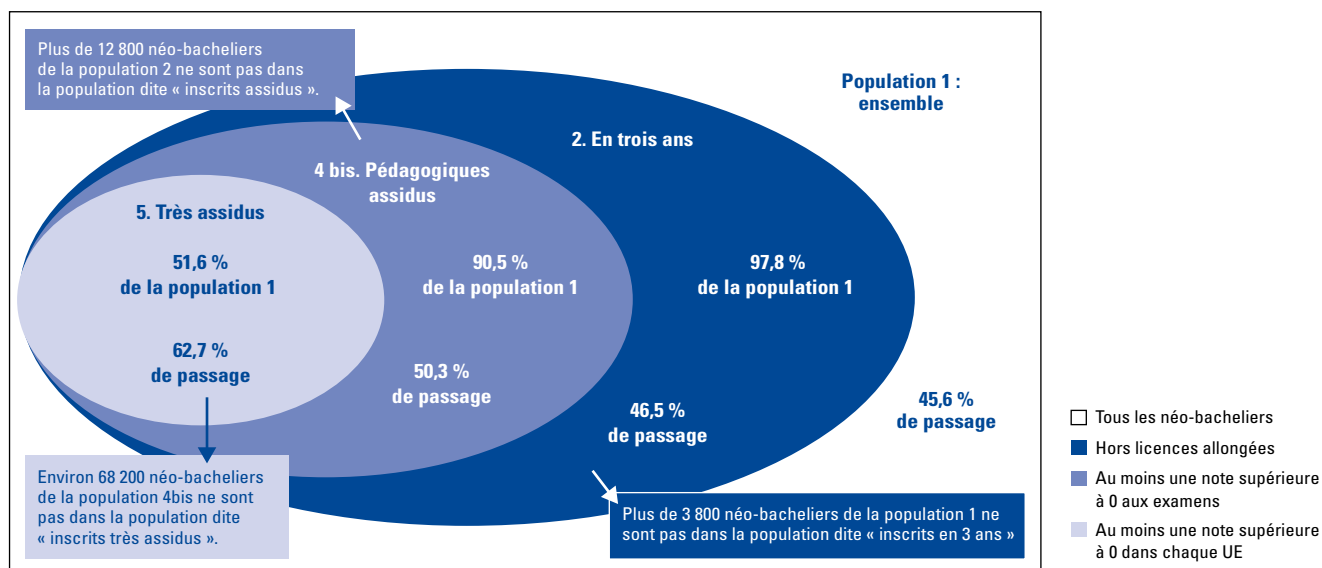
L'inscription pédagogique n'apparaît pas nécessaire pour passer en 2^e année de licence

Comme évoqué précédemment, en prenant en compte le critère de l'inscription pédagogique, on élimine du calcul du taux de passage en 2^e année beaucoup d'étudiants qui réussissent leur première année de licence. Ce critère ne semble donc pas pertinent, et on va s'en affranchir pour créer une nouvelle population d'étudiants, les « inscrits en 3 ans assidus », qui ne le prend pas en compte.

En ne retenant pas le critère de l'inscription pédagogique pour définir la population des « assidus », on ré-intègre plus de 21 000 étudiants dans la population des inscrits « assidus » (12 800 néo-bacheliers supprimés contre 34 100 en prenant en compte l'inscription pédagogique). Cette population représente alors 90,5 % des néo-bacheliers inscrits en licence. Pour autant, son taux de passage (50,3 %) est très légèrement supérieur (+0,4 point) à celui des inscrits en 3 ans qui sont inscrits pédagogiquement et assidus.

2. Ce qui a conduit à redresser les données remontées sur la présence d'au moins une note positive pour 7 % des inscriptions (14 % en Staps).

FIGURE 8 - Répartition des néo-bacheliers sans tenir compte de l'inscription pédagogique



Champ : néo-bacheliers entrés en 1^{re} année de licence à la rentrée 2018, France métropolitaine + DOM
 Source : MESRI-SIES, système d'information SISE et enquête complémentaire SISE

Cette faible différence se retrouve dans toutes les disciplines, avec une population qui représente toujours plus de 89 % des néo-bacheliers inscrits (figure 9). Par ailleurs, la population des inscrits très assidus n'a pas changé puisque le fait d'avoir une note supérieure à zéro dans chaque UE implique une inscription pédagogique dans les UE. Le critère d'assiduité le plus strict ne permet donc pas de s'affranchir de l'inscription pédagogique et sont exclus du calcul du taux de passage près de la moitié des néo-bacheliers inscrits en licence, dont plus de 28 % passent en 2^e année.

Limites des mesures de l'inscription pédagogique et de l'assiduité

Plusieurs éléments peuvent expliquer l'absence d'inscription pédagogique, notamment en Staps. L'information peut ne pas être enregistrée dans les systèmes de gestion des établissements. Elle peut aussi ne

pas être transmise car enregistrée d'une façon qui ne permet pas aisément sa remontée au niveau national. Il est également possible que la première année soit généraliste ou constituée principalement d'un tronc commun et qu'il ne soit pas proposé de choix d'UE dès cette L1 : l'inscription pédagogique ne serait alors pas systématiquement obligatoire.

Par ailleurs, nos mesures de l'assiduité présentent aussi des limites. Certains éléments peuvent affaiblir la corrélation entre la réussite et l'assiduité de l'étudiant définie par une note positive aux examens. La présence aux examens est mesurée à partir d'une notation chiffrée. Or, certaines formations n'utilisent pas ce système de notation, mais plutôt d'autres formes d'évaluations telles que les grilles lettrées ou bien une hiérarchisation des acquis par appréciations. Ce fait est notamment perceptible pour les étudiants en Staps. De plus, dans cette discipline, les étudiants « sportif de haut niveau », dont l'absence en cours est

éventuellement explicable par des compétitions, peuvent avoir une évaluation de leur réussite différente.

Des limites supplémentaires concernent spécifiquement l'assiduité caractérisée par rapport aux unités d'enseignements (UE). Toute UE est acquise et capitalisée dès lors qu'un étudiant a obtenu une moyenne supérieure à 10/20. Cependant, la notion d'UE n'est pas la même pour tous les établissements : pour certains, il s'agit d'une matière et pour d'autres d'un regroupement cohérent de matières. Les UE ne sont pas significatives pour tous les établissements avec la même granularité, et il est difficile de les comparer d'une université à l'autre. Une UE a une valeur qui correspond au nombre d'heures de travail à fournir pour la valider. Enfin, certains étudiants peuvent valider leur année et passer au niveau supérieur grâce à la compensation des UE sans avoir obtenu une note supérieure à zéro dans chacune d'entre elles. Ainsi, un ensemble d'UE peut être validé sans que chaque UE soit validée, si l'étudiant est considéré comme ayant acquis suffisamment de connaissances dans la matière pour compenser l'une par l'autre. Il existe aussi une compensation intra-UE où les matières se compensent entre elles et une compensation semestrielle inter-UE. La compensation permet aux étudiants ayant par exemple une activité salariale en parallèle de leurs études – qui ne peuvent être présents à tous leurs examens – de valider leur année.

FIGURE 9 - Taux de passage en L2 des néo-bacheliers inscrits en 3 ans assidus selon les disciplines (en %)

Disciplines	Part (en %)	Taux de passage (en %)
Droit, Sc. politiques	91,8	47,2
Economie, AES	89,4	47,6
Arts, lettres, langues, SHS	90,0	51,0
Sciences-santé	90,4	53,1
STAPS	89,8	52,2
Psychologie	92,9	50,7
Ensemble	90,5	50,3

Champ : néo-bacheliers entrés en 1^{re} année de licence à la rentrée 2018, France métropolitaine + DOM
 Source : MESRI-SIES, système d'information SISE et enquête complémentaire SISE

FIGURE 10 - La mesure de la réussite par les ECTS en 2016 et 2018 (en %)

		Tous les néo-bacheliers			Inscrits en trois ans assidus		
		Est en L2	N'est pas en L2	Total	Est en L2	N'est pas en L2	Total
2018	Moins de 30 crédits	0,4	45,9	46,3	0,5	40,2	40,7
	30 à 59 crédits	4,0	6,2	10,2	4,5	6,7	11,3
	60 crédits et plus	40,9	2,6	43,5	45,3	2,8	48,1
	Total	45,4	54,6	100,0	50,3	49,7	100,0
2016	Moins de 30 crédits	0,1	53,2	53,3	0,2	44,4	44,6
	30 à 59 crédits	3,1	4,4	7,5	4,2	5,9	10,1
	60 crédits et plus	37,8	1,3	39,1	43,6	1,7	45,3
	Total	41,1	58,9	100,0	48,0	52,0	100,0

Lecture : En 2018-2019, 43,5 % des étudiants de l'ensemble des néo-bacheliers inscrits en licence obtiennent au moins 60 ECTS et 40,9 % sont inscrits en L2

Champ : néo-bacheliers entrés en 1^{re} année de licence à la rentrée 2018 et à la rentrée 2016, France métropolitaine + DOM

Source : MESRI-SIES, système d'information SISE et enquête complémentaire SISE

Le taux de passage tel qu'historiquement calculé, s'il paraît un peu pessimiste, est particulièrement robuste et permet de capter la tendance haussière de la réussite en L1, appréhendée par le passage en L2, directement liée à la mise en place de la loi ORE. Son analyse selon les caractéristiques démographiques et scolaires des étudiants, permet d'appréhender et isoler les principaux effets contributeurs. Les comparaisons entre sous-populations sont robustes.

Pour atténuer la faiblesse de cet indicateur calculé sur l'ensemble des néo-bacheliers inscrits à l'université, faiblesse liée notamment à la prise en compte d'étudiants inscrits administrativement mais non engagés dans leurs études, différentes définitions peuvent être utilisées pour circonscrire au mieux la population d'étudiants véritablement engagés. La prise en compte de l'inscription pédagogique, idée a priori naturelle pour confirmer l'inscription administrative des étudiants, ne permet pas de construire des indicateurs de passage satisfaisants car elle amène à ne pas comptabiliser une part importante d'étudiants qui réussissent, notamment en Staps. La prise en compte d'un critère d'assiduité avec une note positive à chacune des UE conduit à exclusion de

trop nombreux étudiants, dont une partie très significative qui réussit.

C'est finalement l'indicateur de passage circonscrit à la population des inscrits en 3 ans ayant eu une note supérieure à 0 qui apparait, de cette étude, le plus pertinent aux côtés de l'indicateur historique. Il augmente modérément le taux de passage (4,7 points), en n'excluant qu'une petite partie des étudiants puisque l'on conserve plus de 90 % de la cohorte. Cet indicateur permet d'exclure les étudiants qui semblent totalement absents.

La réussite mesurée par les crédits européens

L'ensemble de cette étude a été construite autour de la notion de taux de passage. La réussite de l'étudiant en première année de licence peut aussi être appréhendée par le nombre de crédits ECTS (European Credits Transfer System) obtenus par l'étudiant à la fin de ce niveau de formation. Le système de crédits permet une harmonisation européenne des diplômes. Chaque crédit représente entre 25 et 30 heures et chaque UE validée permet l'attribution de crédits à l'étudiant. Le nombre total de crédits européens à obtenir pour valider une

année universitaire est de 30 par semestre, soit 60 ECTS pour une année de licence et 180 ECTS pour la totalité de la licence.

En 2018-2019, 43,5 % de l'ensemble des néo-bacheliers inscrits en licence obtiennent au moins 60 ECTS, soit 4,4 points de plus qu'en 2016-2017 (figure 10). En ne retenant que les étudiants inscrits dans une licence en 3 ans assidus (ayant eu au moins une note positive aux examens dans l'année), cette part s'établit à 48,1 %, soit 4,6 points de plus que la population générale (+6,2 points en 2016-2017).

En 2018-2019, 94 % des étudiants « assidus » qui ont obtenu au moins 60 ECTS sont inscrits en 2^e année de licence à la rentrée suivante et près de 10 % des étudiants « assidus » qui n'ont pas obtenu 60 ECTS sont inscrits en L2 à la rentrée 2019.

Ces écarts entre l'obtention de 60 crédits et le passage en L2 s'expliquent de plusieurs façons. Bien qu'ayant obtenu au moins 60 ECTS, les étudiants peuvent se réorienter en fin de L1, ou faire une césure, en France ou à l'étranger. Ils peuvent aussi avoir validé le nombre de crédits nécessaires mais sans avoir validé toutes les unités d'enseignement obligatoires pour passer en L2 (acquisition de crédits dans des enseignements complémentaires optionnels). À l'inverse, il n'est pas toujours impératif de valider 60 crédits ECTS pour passer en deuxième année : si l'étudiant a validé suffisamment d'unités d'enseignement, il peut être autorisé à poursuivre en L2, en ayant des examens de première année à repasser : ils représentent 5 % des étudiants « assidus » de 2018-2019.

**Lionel Bonnevalle,
Diane Marlat,
Nicolas Razafindratsima,
Camille Yvon,
MESRI-SIES**

Pour en savoir plus

- Rateau G., Marlat D., Perraud-Ussel C., « Crédits ECTS et effets de la loi ORE : une première mesure », *Note d'information du SIES*, n° 20.08, 2020.
- Aimé P., Bégazu, P. Caillot M., « Mesure de la réussite étudiante au regard de la mise en œuvre de la loi ORE 2018-2019 », rapport IGESR, février 2020.
- Leridon H. et Toulemon L., « Démographie. Approche statistique et dynamique des populations », *Economica*, 1997.